

AUX HERBES CITOYENS!

Aux herbes citoyens! Sortez vos binettes et vos taille-haies!
La saison estivale commence et avec elle son lot d'entretien paysager : taille de haies, désherbage, tonte, ...

Nous vous rappelons que sur l'ensemble de la commune, tout dépassement de végétation ou autre, quel qu'il soit, en dehors des limites séparatives de propriété est interdit.



Il serait fort dommage que nous soyons obligés de tailler votre haie à votre place, nous aurions peur d'avoir un sens artistique différent du vôtre.



Vous pouvez aussi apporter vous-même votre herbe à l'édifice en donnant un petit coup de main à la commune! Pour cela, rien de plus simple, il suffit juste de désherber le trottoir devant chez vous. La commune ne vous en sera que reconnaissante et sur votre appel, ira chercher les végétaux.



DU BRUIT OUI, MAIS PAS N'IMPORTE QUAND !

La saison estivale, propice notamment aux travaux de bricolage et de jardinage est aussi synonyme de bruits en tout genre.

Pour que la tranquillité de tous soit préservée, voici un rappel des horaires pendant lesquels **il est de bon usage de s'interdire toute nuisance sonore** :

Les jours ouvrables : avant 08h30; entre 12h00 et 14h30 et après 19h30

Les samedis : avant 9h00; entre 12h00 et 15h00 et après 19h00

Les jours fériés : avant 10h00 et après 12h00

Et, de façon générale, le niveau sonore, quel qu'il soit doit être modéré de 22h00 à 7h00.



Elle grandit entre les forêts et les eaux

JOUY INFO



Elle grandit entre les forêts et les eaux

INSCRIPTIONS LISTE ÉLECTORALE

Vous venez d'emménager sur Jouy-le-Potier? Vous avez changé d'adresse sur Jouy-le-Potier? L'inscription ou le changement d'adresse ne se font pas automatiquement! Vous devez remplir le formulaire Cerfa n°12669-02 (téléchargeable en ligne ou disponible en Mairie) et nous le déposer en Mairie accompagné d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile.

Vous pouvez aussi effectuer ces démarches sur le site : www.service-public.fr

L'inscription ne se fait automatiquement que pour les jeunes atteignant la majorité et s'étant fait préalablement recensés (à 16 ans).



RECYCLAGE

Ne jetez plus vos capsules ni vos gourdes de compotes ou dessert!
Elles peuvent être recyclées et rapporter quelques sous à l'École de Jouy-le-Potier.

Les déchets récupérés sont : les capsules T DISCS de la marque TASSIMO et NESCAFE Dolce Gusto ainsi que les gourdes de compote Pom'Potes et Ma Pause Fruit, les gourdes de compote et de crème dessert d'autres marques. Toutes les gourdes collectées doivent être vides. Les gourdes de jus de fruits ne sont pas récupérées.

Vous pouvez déposer vos capsules et vos gourdes à l'école ou en contactant Madame DARMONY Pascale au 06.76.94.37.38

Plus d'information sur le site : https://www.facebook.com/La-reine-du-recyclage-383258232522127/?modal=admin_todo_tour

